



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
coordination des programmes statistiques

Coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social. Il contient une synthèse des travaux des statisticiens en chef des Nations Unies et donne à lire les grandes conclusions des deux réunions tenues respectivement à New York le 6 mars 2014 et à Rome le 10 septembre 2014. Les principaux sujets abordés y sont la création officielle du groupe des statisticiens en chef et l'exposé de ses méthodes de travail, sa contribution à la mesure du développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, les travaux qu'il mène actuellement pour renforcer l'application des principes régissant les activités statistiques internationales et sa contribution à la mise en place d'un cadre commun d'assurance qualité pour le système des Nations Unies. La Commission de statistique est invitée à prendre acte du rapport.

* E/CN.3/2015/1.



I. Historique

1. Dans sa décision 45/112, la Commission de statistique a approuvé la proposition d'instituer la tenue de réunions périodiques des statisticiens en chef des Nations Unies et chargé le groupe de donner suite aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence sur la coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies, tendant à renforcer la coordination (voir E/CN.3/2014/13) et à faire rapport à la Commission. Le groupe, qui se réunissait de manière informelle depuis plusieurs années, a donc tenu une brève session préparatoire, le 6 mars 2014, en marge de la quarante-cinquième session de la Commission, puis sa première réunion officielle, le 10 septembre 2014 à Rome, juste avant la vingt-quatrième session du Comité de coordination des activités de statistique.

II. Composition

2. À présent officiellement constitué, le groupe rassemble les services de statistique du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, services dans le mandat desquels entre la mise à disposition de statistiques internationales officielles suivant les principes régissant les activités statistiques internationales. Les organisations sont normalement représentées aux sessions par le directeur de leur service de statistique ou un fonctionnaire de rang équivalent.

3. Le groupe forme de fait un sous-groupe des membres du Comité de coordination des activités de statistique, qui comprend les services de statistique du système des Nations Unies mais aussi ceux d'organisations internationales, supranationales et régionales qui n'appartiennent pas au système (voir E/CN.3/2015/29).

III. Mandat et méthodes de travail

4. À sa première session officielle, le groupe a adopté son mandat et ses méthodes de travail (voir annexe). Le descriptif des méthodes de travail sera enrichi d'un chapeau indiquant les principales visées, fonctions et réalisations escomptées du groupe. Une équipe spéciale a été créée en décembre 2014 pour rédiger le chapeau, qui sera examiné par le groupe en mars 2015. Aux fins d'une coopération efficace avec le Comité de coordination des activités de statistique, il est prévu dans les méthodes de travail que le coprésident du Comité, représentant les membres de cet organe qui font partie du système des Nations Unies, peut également être choisi pour présider le groupe.

5. En outre, les membres ont estimé qu'il serait judicieux de se réunir immédiatement avant les sessions officielles du Comité de coordination des activités de statistique, qui ont lieu deux fois par an, de manière à permettre une coordination adéquate entre les entités des Nations Unies. Le groupe utilise comme plateforme de travail un site Web de création récente, administré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et officiellement lié au site Internet de celle-ci. Pour l'heure, l'accès en est encore protégé par un mot de passe, mais les résultats des travaux du groupe seront à terme mis à la disposition du public, sur le modèle du site du Comité.

IV. Activités du groupe en 2014

6. Pour définir ses priorités de travail, le groupe s'est fondé sur les échanges tenus par le groupe des Amis. Par exemple, celui-ci avait placé au rang de préoccupation majeure la qualité des données des Nations Unies et leur cohérence avec les sources nationales. Afin de traiter la question, le groupe a inscrit à son programme de travail un cadre commun d'assurance qualité pour le système des Nations Unies. En outre, ses membres se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la description et la compréhension de l'architecture des divers organes intergouvernementaux qui régissent les programmes de travail des services de statistique du système des Nations Unies, afin d'identifier les progrès possibles ou les obstacles à envisager en matière de coordination. Des travaux ont par conséquent été entamés sur la question de la gouvernance. Compte tenu de l'importance des Principes fondamentaux de la statistique officielle, et de l'attention particulière dont ils font actuellement l'objet, il a également été décidé de passer en revue et de renforcer la mise en œuvre des activités y afférentes dans le système des Nations Unies. Le groupe a par ailleurs fait le choix d'inscrire à son ordre du jour un certain nombre de questions pratiques relatives à l'harmonisation. Enfin, au vu de son caractère crucial pour le système des Nations Unies dans son ensemble, l'appui statistique aux discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 et à son application a été considéré comme un thème central des travaux du groupe pour les années à venir. Les activités actuellement menées au titre de ces thèmes prioritaires sont brièvement décrites dans les sections ci-après.

A. Cadres communs d'assurance qualité pour le système des Nations Unies

7. Les membres font part de l'état d'avancement de leurs travaux d'assurance qualité par l'intermédiaire du site Web du groupe. Ils ont étudié l'idée d'élaborer un cadre commun d'assurance qualité pour le système des Nations Unies et constitué une équipe spéciale chargée d'examiner la meilleure façon d'établir un tel cadre commun en s'appuyant sur les cadres existants. L'équipe spéciale fera rapport au groupe en 2015.

B. Structures de gouvernance des entités du système des Nations Unies

8. Les membres ont décrit leurs structures de gouvernance très diverses, en se référant aux processus intergouvernementaux qui déterminent les programmes et budgets. Ils ont décidé qu'il serait utile de dresser un inventaire des structures de gouvernance, démarche qui constituerait un premier pas vers une meilleure compréhension mutuelle. Une équipe spéciale œuvrera avec le secrétariat du groupe à l'élaboration d'un court questionnaire dont les résultats seront passés en revue en mars 2015.

C. Principes régissant les activités statistiques internationales

9. Le groupe a examiné un document, mis au point par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui contenait les résultats complémentaires d'une étude réalisée par le Comité de coordination des activités de statistique sur l'application des principes régissant les activités statistiques internationales, notamment par les organismes du système des Nations Unies, et où figurait en particulier une analyse détaillée des domaines dans lesquels les organismes en question suivaient réellement ces principes et de ceux où il existait encore une marge de progression. Les membres ont décidé que la Division de statistique, en tant que secrétariat du groupe, rédigerait une lettre à l'attention des responsables du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin de leur faire part de la récente validation des Principes fondamentaux de la statistique officielle par l'Assemblée générale (voir résolution 68/261) et de les encourager ainsi à entériner les principes régissant les activités statistiques internationales au plus haut niveau du système des Nations Unies, de manière à aboutir, dans l'idéal, à une couverture complète du système.

D. Noms de pays

10. Le groupe était également saisi d'un document élaboré par la Division de statistique au sujet des noms et groupements officiels de pays, qui comportait des informations sur la classification M49 relative aux codes de pays et régions à usage statistique. Les échanges ont fait ressortir des questions et des problèmes spécifiques aux groupements régionaux. Les membres ont décidé de vérifier que les listes qu'ils utilisaient étaient conformes à la classification normalisée. Les incohérences seront signalées à la Division et examinées à de futures réunions des gestionnaires de données.

E. Faits nouveaux concernant le programme de développement pour l'après-2015 et le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

11. Le groupe a examiné un document consacré aux travaux sur le cadre d'indicateurs associé au programme de développement pour l'après-2015 et un document de base concernant la mise en correspondance des indicateurs avec les objectifs du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable tels qu'énoncés dans son document final, tous deux élaborés par la Division de statistique. Celle-ci a par ailleurs rendu compte aux participants de l'établissement et du mandat du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. Les membres ont accueilli avec satisfaction les renseignements fournis et la possibilité de s'entretenir avec le Coprésident du Groupe consultatif d'experts, Enrico Giovannini, dans le cadre de la session du Comité de coordination des activités de statistique. Le Comité a ensuite soumis au Groupe consultatif d'experts, le 16 octobre 2014, une contribution conjointe sur la question. Élaborée avec une participation notable des membres du système des Nations Unies, elle portait essentiellement sur un usage plus efficace des sources existantes, nouvelles et non traditionnelles de données et métadonnées; le renforcement de la gouvernance, de la coordination et des partenariats; la promotion

de l'amélioration nécessaire des capacités statistiques; et le rôle de la communauté statistique internationale¹. Les membres du groupe, à titre individuel, ont par ailleurs communiqué au Groupe consultatif d'experts des documents utiles sur la révolution des données pour le développement, ainsi que des observations sur ce que la révolution des données qui s'opère actuellement signifie pour leur organisation.

V. Prochaines sessions

12. Le groupe se réunira au premier trimestre de 2015 à New York, en liaison avec la quarante-sixième session de la Commission de statistique, et au quatrième trimestre de 2015, en liaison avec la vingt-sixième session du Comité de coordination des activités de statistique.

¹ Le texte de cette contribution peut être consulté sur le site Web du CCSA à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/docs/IEAG.pdf> (en anglais).

Annexe

Mandat du groupe des statisticiens en chef des Nations Unies

I. Historique

1. La première réunion consacrée aux programmes statistiques des organismes des Nations Unies a eu lieu le 9 septembre 2007 à Madrid, en marge de la dixième session du Comité de coordination des activités de statistique. Depuis lors, un groupe de statisticiens en chef des Nations Unies se réunit régulièrement deux fois par an, une fois au premier trimestre, à l'occasion de la session annuelle de la Commission de statistique, et une fois au quatrième trimestre, au moment où le Comité tient sa deuxième session de l'année.

2. La Commission de statistique s'est penchée sur la coordination des activités de statistique dans le système des Nations Unies au cours de ses trois dernières sessions en date (voir décisions 45/112, 44/112 et 43/112). Dans sa décision la plus récente, elle a entériné la proposition tendant à ce que les statisticiens en chef des Nations Unies tiennent des réunions régulières et chargé le groupe de donner suite aux recommandations du groupe des Amis de la présidence relatives à la coordination des activités de statistique à l'échelle du système (voir E/CN.3/2014/13) et de faire rapport à la Commission sur l'exécution de cette tâche.

II. Méthodes de travail

A. Composition et niveau de représentation

3. Le groupe rassemble les services de statistique du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, services dans le mandat desquels entre la mise à disposition de statistiques internationales officielles suivant les principes régissant les activités statistiques internationales.

4. Les candidatures des organisations souhaitant rejoindre le groupe doivent être adressées à son secrétariat.

5. Les organisations sont normalement représentées aux sessions par le directeur de leur service de statistique ou un fonctionnaire de rang équivalent.

B. Organisation

6. Le groupe élit un président, pour un mandat de deux ans reconductible une fois. Le président peut également être le coprésident du Comité de coordination des activités de statistique à qui incombe la représentation des membres de celui-ci qui appartiennent au système des Nations Unies, de manière à assurer une coordination étroite avec les activités du Comité.

7. Le président :

a) Arrête les questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire sur proposition du secrétariat du groupe, en fonction des décisions prises à la session précédente et des demandes soumises ensuite par les membres;

b) Anime les sessions du groupe, ce qui consiste notamment à résumer les débats tenus sur chaque point de l'ordre du jour en vue de l'élaboration du rapport sur les travaux de la session;

c) Propose le procès-verbal des sessions, établi par le secrétariat du groupe, à l'approbation écrite de tous les membres qui y ont pris part;

d) Représente le groupe lorsque ses membres le jugent nécessaire;

e) Invite, sur proposition d'un ou plusieurs membres, des observateurs à participer aux travaux du groupe;

f) Approuve le rapport à la Commission de statistique élaboré par le secrétariat du groupe, selon qu'il convient.

8. Le secrétariat du groupe est assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

9. Le secrétariat du groupe :

a) Élabore le projet d'ordre du jour en collaboration avec le président et après avoir consulté les membres;

b) Veille à ce que tous les documents soient mis à la disposition des membres en temps utile;

c) Organise les sessions du groupe et assure la coordination avec l'hôte convenu pour une session donnée;

d) Établit le projet de procès-verbal de chaque session en coopération avec le président, pour approbation écrite par tous les membres qui ont participé à la session;

e) Crée, héberge et tient à jour un site Web protégé à l'usage du groupe;

f) Élabore le projet de rapport à la Commission de statistique, pour approbation par le président, selon qu'il convient.

C. Sessions, décisions, procès-verbaux et rapports

10. Le groupe se réunit deux fois par an. La première session a lieu à New York au premier trimestre, en marge de la session de la Commission de statistique, tandis que la deuxième est organisée en marge de la deuxième session de l'année du Comité de coordination des activités de statistique, à l'endroit où se tient cette session. Les dates et durée exactes des sessions sont décidées par le président, en consultation avec les membres, sur proposition du secrétariat du groupe. Le projet d'ordre du jour est établi par le président, avec l'aide du secrétariat du groupe et en consultation avec les membres en fonction des décisions prises à la session précédente et des demandes soumises ensuite par les membres.

11. La coordination des activités intersessions, par exemple par l'intermédiaire de groupes de discussion en ligne, est un élément important qui fait partie intégrante des travaux du groupe.

12. Il appartient au président de déterminer quand un consensus est réuni au cours des sessions, ce qui fait alors l'objet d'une mention dans le procès-verbal. Après chaque session, le secrétariat du groupe élabore sans tarder, pour adoption, un rapport sur les décisions et les mesures qui ont été prises. Il y est précisé les organismes chefs de file auxquels incombe toute mesure et suite à donner.

13. Le groupe présente régulièrement des rapports à la Commission de statistique. Ces rapports sont établis par le secrétariat du groupe et approuvés par le président.
